

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL (13/04/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 7

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Adjoint**
Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Any DELCHER), M. DUPARC Robert (représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSÉS : 2

Mme Stéphanie GAYET, **Adjoint**,
Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ), **Conseillère Municipale**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

32 – 13 avril 2023

32. OPAH-RU (période 2019/2024) : attribution de subventions communales à des propriétaires occupants

Rapporteur : Monsieur THIERS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,

Vu le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration,

Vu la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- à signer la convention OPAH-RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération.

Vu la délibération du 5 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH-RU par un opérateur extérieur,

Vu la convention de mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement urbain (OPAH-RU) signée le 13 mai 2019,

Vu la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,

Vu la demande de subvention en date du 22 février 2023, de la propriétaire occupante Mme SOULES Véronique ayant le projet de créer un gîte labellisé « tourisme et handicap », dans son habitation sise 10, Boulevard de Brienne à MOISSAC et souhaitant restaurer l'ensemble des volets de la façade principale de cet immeuble (visible du domaine public),

Vu la demande de subvention en date du 03 mars 2023, du propriétaire occupant M. ASSEF Mehdi demeurant 16 avenue Cayrou à MOISSAC pour l'amélioration thermique de sa maison d'habitation,

Vu l'avis favorable de la commission municipale d'urbanisme du 20 mars 2023,

Considérant que les propriétaires occupants Mme SOULES Véronique et M. ASSEF Mehdi, remplissent les conditions pour bénéficier des aides attribuées par la ville de MOISSAC dans le cadre du dispositif de l'OPAH-RU,

Considérant que pour ces dossiers le montant des aides communales allouées par la ville de MOISSAC est le suivant :

Nom Propriétaire Occupant	Adresse MOISSAC	Q.P.V. (*)	Type de travaux OPAH-RU	Montant subvention ville MOISSAC
SOULES Véronique	10, Bd de BRIENNE	Centre ancien	Dossier façade : Restauration de 6 paires de volets	2 000 € <i>(montant plafonné)</i>
ASSEF Mehdi	16, avenue Henri CAYROU	Quartier intermédiaire	Dossier amélioration thermique	1 000 € <i>(montant plafonné)</i>
Montant total des subventions attribuées par la ville de MOISSAC à des propriétaires occupants.....				3 000 €

(*) Q.P.V. = Quartier Prioritaire de la ville

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de verser aux propriétaires occupants suivants :

- Mme Véronique SOULES une subvention de 2 000 €,
- M. Mehdi ASSEF une subvention de 1 000 €,

conformément à la convention OPAH-RU du 13 mai 2019,

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,

DIT que ces subventions ne seront versées qu'après réception de la fiche de calcul au paiement, présentée par l'opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH-RU sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ces dossiers.

Pour copie conforme
Moissac, le 17 avril 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :